

## Audiance de departage conseil de prud'hommes

Par CANN, le 10/04/2009 à 15:00

Bonjour, Madame, Monsieur

J'ai un Arrêt de la Cour d'Appel de Paris N° 18 du 29 Mai 2008 RG N° 08/00668 AFFAIRE CANN Contre EDF SA qui ordonne d'accorder à M CANN le bénéfice de La mesure de mise en inactivité de service.

J'ai reçu le 02/02/2009 une convocation en audience de départage du Conseil de Prud'hommes de Paris pour le 19 JUIN 2009 à 09 h 00.

Mon affaire ayant été jugée par l'Arrêt du 29 mai 2008 (ci-dessus) que dois - je faire ? Un courrier de désistement t de ma part est il suffisant pour arrêter la e procédure. ? Je vous remercie par avance de votre réponse, et je vous prie d'agréer , Madame, Monsieur l'expression de mes meilleurs sentiments